

ACADÉMIE^{DE} SABRE-LASER[®]

1^{ER} CHAMPIONNAT INTER-CLUBS DE COMBAT AU SABRE LASER 2017

Championnat Inter-Clubs de Combats et de Tournois Chorégraphiques au Sabre Laser Dimanche 14 mai 2017

Table des matières

Chapitre 1 : Généralités	1
I. 4 types de compétition au sabre laser	1
II. Acceptation du règlement	2
III. Responsabilité - Licence	2
IV. Enceinte de la compétition	3
V. Infrastructures.....	3
VI. Engagement.....	3
VII. Pointage.....	4
Chapitre 4 : Fiche d'inscription.....	4

Chapitre 1 : Généralités

Le Championnat Inter-Clubs de Combats et de Tournois Chorégraphiques au Sabre Laser est organisé par l'Académie de Sabre Laser (ASL), association sportive loi 1901, affiliée à la FSGT, et travaillant sur le système américain Terra Prime (TPLA).

I. 4 types de compétition au sabre laser

L'Académie de Sabre Laser propose 4 types de compétitions :

- **Les Combats en Individuel** sont des affrontements entre deux pratiquants équipés d'armes et de protections similaires. Une catégorie spécifique de cette compétition permet à deux pratiquants de s'affronter avec des armes différentes, allant du simple sabre laser à la lance laser, en passant par les deux sabres laser, le double sabre laser, le tonfa laser, etc.
- **Les Combats en Équipe** consistent, en une suite de combats opposant deux Kai-kann¹ issus d'équipes distinctes – affiliées au côté obscur ou au côté lumineux –, équipés d'arme et de protections qui peuvent être différentes. Des équipements spéciaux, des pouvoirs de la Force – via des gestuelles codifiées – et des objectifs secrets amènent des stratégies de combats différentes. Ces combats par équipe permettent de développer l'aspect ludique, la cohésion de groupe, l'imaginaire, la capacité à élaborer des stratégies à plusieurs...

¹ Combattant au sabre laser.

- **Les Tournois en Techniques Imposées (TTI), également appelés Dulons**, sont des chorégraphies techniques d'apprentissage imposées et codifiées (kata) par le système Terra Prime, qui combinent toutes les compétences techniques travaillées.
- **Les Tournois en Techniques Libres (TTL), également appelés Combats Chorégraphiés**, proposent aux pratiquants de créer des chorégraphies de combat, seul ou à plusieurs (dans la limite de 4 participants), dans lesquelles 3 mouvements imposés par l'organisateur doivent impérativement apparaître.

II. Acceptation du règlement

Un règlement a pour but de définir une pratique compétitive dans un cadre sécurisé pour les pratiquants et les spectateurs.

La participation au Championnat implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Son ignorance ne peut en aucun cas être invoquée comme justification à une transgression.

Accepter ce règlement implique notamment que le compétiteur accepte le règlement de chacune des épreuves auxquelles il participera.

Un règlement spécifique a été réalisé pour chacune des 4 épreuves proposées lors de ce championnat.

Les consignes de sécurité et notamment celles précisant le matériel autorisé et les protections que chaque compétiteur devra porter sur lui pendant les combats et les tournois, doivent être respectées sous peine d'exclusion du championnat à tout moment de la compétition et sans recours possible. Les armes et les protections devront être présentées lors du pointage. L'organisateur se réserve le droit de ne pas valider la pré-inscription si les consignes de sécurité ne sont pas respectées, aucun remboursement ne sera alors effectué.

III. Responsabilité - Licence

Les participants s'arment et s'équipent sous leur propre responsabilité dans le cadre des prescriptions du présent règlement. Ils sont seuls responsables des accidents dont ils seraient auteurs ou victimes. Sauf cas de négligence avérée ou de non-respect flagrant du présent règlement, la responsabilité des organisateurs ne peut en aucun cas être engagée.

Les participants seront en possession au moment de l'inscription d'une licence valable émise par une Fédération Française homologuée qui reconnaît dans ses statuts la pratique du sabre laser en club et en compétition et seront donc couverts par une assurance.

Le jour du championnat, la licence devra être présentée au moment de l'émargement du compétiteur. En l'absence de présentation de sa licence, l'inscription du compétiteur ne sera pas validée, et il ne pourra prétendre à aucun remboursement des droits d'inscription versés au moment de sa pré-inscription.

Pour les pratiquants qui n'ont souscrit aucune licence ci-dessus définie, une licence FSGT permettant de couvrir la journée de championnat du 14 mai 2017, est proposée au prix de :

- 17 € pour les personnes nées en 1997 et avant (catégorie Adultes, licence+assurance)
- 14 € pour les personnes nées entre 1998 et 2001 (catégorie Jeunes, licence+assurance)
- 10 € pour les personnes nées en 2002 et après (catégorie Enfants, licence+assurance)

Cette licence devra être demandée et réglée au moment de la pré-inscription et sera remise au pratiquant le jour de l'événement en contrepartie d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique du sabre laser en compétition, datant de moins de 3 mois.

En l'absence de présentation de ce certificat médical, l'inscription du compétiteur ne sera pas validée, et il ne pourra prétendre à aucun remboursement des droits d'inscription versés au moment de sa pré-inscription.

IV. Enceinte de la compétition

Dans l'enceinte de la compétition, c'est à dire l'area de sécurité entre la scène et le public, sont admis exclusivement les participants dûment inscrits, un assistant pour chaque équipe ou athlète individuel, les juges, les arbitres, le personnel de service, le personnel médical et les organisateurs.

Un périmètre de sécurité de 5 mètres sera prévu entre le bord de chaque zone d'évolution et la première rangée du public.

V. Infrastructures

L'organisation accueille la compétition du 14 mai dans un complexe sportif déclaré auprès de l'administration française, comme stipulé dans l'article L312-2 (Cerfa 13436*02) et recensé auprès du ministère des sports :

- Centre sportif Les Pyramides (Halle Omnisports), 4 Mail de Schenefeld, 78960 Voisins-le-Bretonneux

L'organisation permettra l'accès à des vestiaires Hommes et à des vestiaires Femmes afin que les participants puissent se changer.

VI. Engagement

Les engagements, c'est à dire les pré-inscriptions, pour la compétition se font par courriel ou par courrier postal.

Pour valider l'inscription d'un participant, toutes les pièces ci-dessous mentionnées doivent être envoyées à l'organisateur avant la date de clôture des engagements :

- La feuille d'inscription dûment complétée,
- un certificat médical de non contre-indication datant de moins de 3 mois en cas d'adhésion à la licence FSGT proposée par l'organisateur pour l'évènement,
- le règlement par chèque des droits d'inscription et du montant des options choisies.

Le dossier d'inscription complet doit être envoyé :

- Par courrier postal – cachet de la poste faisant foi –, à **L'Académie de Sabre Laser, 10 place de la Fraternité, 78280 Guyancourt.**

Le règlement par chèque est à libellé à l'ordre de « L'Académie de Sabre Laser ».

- Par courriel, à l'adresse suivante : championnat@academiedesabrelaser.fr, en joignant, en pièces jointes, toutes les pièces du dossier d'inscription. Les frais d'inscription seront à régler par le paiement en ligne du site internet dédié à l'évènement : www.academiedesabrelaser.fr

Chaque participant doit s'acquitter d'un droit d'engagement et du montant des options.

- 10 € pour l'inscription à 1 épreuve,
- 15 € pour l'inscription à 2 épreuves,
- 18 € pour l'inscription à 3 épreuves,
- 20 € pour l'inscription à 4 épreuves.

Un billet de Tombola est offert à chaque participant dûment inscrit et sera remis au participant le jour de la compétition, lors de son pointage.

L'engagement ne sera validé qu'après réception du dossier d'inscription complet et du droit d'engagement, options comprises.

La date de clôture des engagements est fixée au vendredi 5 mai 2017, 23h59 (heure de Paris).

Le jour de la compétition, en cas d'absence d'un compétiteur engagé, celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement des droits d'inscription, options comprises, versés au moment de sa pré-inscription.

Un remboursement de pré-inscription pourra être effectué si l'engagé prévient les organisateurs par mail ou par téléphone avant le 1^{er} mai 2017, 11h59 (heure de Paris).

VII. Pointage

Date de la compétition : 14 mai 2017.

Adresse : Centre sportif Les Pyramides (Halle Omnisports), 4 Mail de Schenefeld, 78960 Voisins-le-Bretonneux.

Heure d'arrivée des compétiteurs pour les tournois techniques : 9h30.

Contrôle des équipements : 9h30.

Échauffement : 10h.

Début des tournois techniques : 10h30.

Fin des tournois techniques : 12h30.

Heure d'arrivée des compétiteurs pour les combats en individuel et en équipe : 12h.

Début des combats : 13h.

Fin des combats : 17h.

Remise des trophées et médailles : 17h.

Chapitre 4 : Feuille d'inscription

La feuille d'inscription est téléchargeable depuis le site officiel de l'Académie de Sabre Laser, sur la page dédiée à l'événement : www.academiedesabrelaser.fr

Lien de téléchargement directe : [Feuille d'inscription à télécharger](#)

